

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi deux novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 27 octobre 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2ème adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4ème adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5ème adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6ème adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7ème adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8ème adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9ème adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10ème adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)  
 M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)  
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)  
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)  
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absents :

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Romuald PIDJOT est désigné secrétaire de séance.

**Abstention** :

Liste « Tous pour notre Mont-Dore » : M. Pétélo SAO.

HABILITANT LE MAIRE A SIGNER LE(S) MARCHE(S) ET AVENANT(S) EVENTUEL(S)  
DE BROYAGE EN PORTE A PORTE DES VEGETAUX DES FOYERS DU MONT-DORE

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 02 novembre 2023,**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°78/2023 du 27 octobre 2023,

Sur proposition de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 17 octobre 2023, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer le(s) marché(s) et avenant(s) éventuel(s) avec leurs attributaires ainsi que tous actes et conventions s'y rapportant.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 011 du budget annexe des ordures ménagères sur l'article 611 « sous-traitance générale », dans la limite des crédits inscrits.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 NOVEMBRE 2023

Le secrétaire de séance,

Romuald PIDJOT



Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX



**Ampliations :**  
Subdivision Administrative Sud  
Direction des services techniques et de proximité  
Direction des finances et de l'informatique  
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture  
988-200012532-20231102-111-23-XI-DE  
Date de télétransmission : 03/11/2023  
Date de réception préfecture : 03/11/2023

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Habilitation du Maire à signer le(s) marché(s) et avenant(s) éventuel(s) relatif(s) au broyage des végétaux des foyers du Mont-Dore.

P.J.: Projet de délibération.

### Finalité et enjeux

La Ville assure, depuis plusieurs années, la collecte en porte-à-porte des végétaux des foyers du Mont-Dore, qu'elle confie à un prestataire dans le cadre d'un marché public.

En 2016, le Conseil Municipal de la Ville a inscrit le service public de gestion des déchets ménagers dans une stratégie d'optimisation visant notamment à maîtriser le coût du service global facturé aux usagers.

En 2020, souhaitant promouvoir l'élaboration de programmes locaux en cohérence avec la démarche de prévention et de réduction des déchets, la Ville a décidé d'engager des réflexions afin que le gisement de végétaux des particuliers, représentant près de 5000 tonnes chaque année, puisse bénéficier, à domicile, aux particuliers qui le souhaitent. Plusieurs solutions de valorisation ont alors été évoquées, comme le « compostage domestique ». Toutefois, cette technique ne s'appliquant pas aux branchages, les particuliers doivent, dans ce cas, se munir d'un broyeur pour en faire des copeaux incorporables dans leur composteur. La solution retenue, pour y remédier, a été de proposer aux usagers du Mont-Dore un broyage de leurs végétaux.

C'est dans ce cadre que la Ville a lancé, en décembre 2021, une expérimentation sur 5 quartiers « test » afin d'envisager un service en porte à porte de broyage des végétaux.

### Objectifs et démarche

Les objectifs de cette démarche sont de :

- Réduire les déchets,
- Valoriser ses végétaux à la source : promouvoir le compostage domestique, l'utilisation du broyat en jardinage,
- Éviter l'enfouissement des déchets putrescibles, pour en faire de l'engrais naturel,
- Sensibiliser et mobiliser vers le changement de comportement,
- Stabiliser/diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité.

L'expérimentation a été menée sur 5 quartiers parmi les 12 (urbanisés) que possède la Commune. Il s'agit des quartiers de Boulari, Saint-Michel, La Coulée, Vallon-Dore et Mont-Dore sud représentant près de 46 % des foyers de la commune.

Cette expérimentation a fait l'objet d'un marché spécifique, sur une durée « test » de 2 ans (2022/2023), décomposé en lots géographiques selon le découpage habituel de l'organisation.

En 2023, à l'issue de 22 mois de test, un bilan de l'opération a pu être dressé et les résultats laissent entrevoir des perspectives encourageantes dans l'atteinte des objectifs de la Ville. En effet, la Ville dispose dorénavant d'un recul suffisant pour affirmer que son action a un impact positif sur la réduction de déchets verts produits et la satisfaction des usagers.

Au terme de ces deux ans de test, la Ville souhaite donc généraliser le service de broyage des végétaux à domicile sur l'ensemble de la commune en 2024.

## **Description des prestations**

Il est proposé de lancer un appel d'offres pour l'attribution de marchés de prestations de service, sur trois (3) lots géographiques, d'une durée de deux (2) ans renouvelable une fois.

Ces lots géographiques sont décomposés de la manière suivante :

- **Lot n°1** : Quartiers de Yahoué et de Robinson,
- **Lot n°2** : Quartiers de La Conception, du Pont-des-Français, de Boulari, de Saint-Michel, de Saint-Louis, et de La Coulée
- **Lot n°3** : Quartiers du Vallon-Dore, du Mont-Dore Sud, de Plum et de Mourange.

Le service comprendra :

- 6 campagnes de broyage des végétaux, en porte à porte, des ménages,
- La collecte et l'évacuation des végétaux non broyables vers les déchèteries,
- L'organisation de prestations occasionnelles relatives à de la collecte, en porte à porte, de déchets « verts », leur transport et leur évacuation vers le centre de traitement approprié.

Aussi, la Ville étant inscrite dans une démarche d'amélioration continue, une modernisation de la gestion du service, est envisagée en cours de marché. En effet, il est proposé de modifier l'organisation du service à l'usager progressivement pour l'emmener vers un service individualisé au rendez-vous.

## **Estimation financière et durée du marché**

Le coût annuel de cette opération est estimé à 61.000.000 F CFP et les marchés de prestations de service s'y rapportant seront passés pour une durée de deux (2) ans renouvelable une fois.

## **Calendrier prévisionnel physique et financier**

Le lancement de l'appel d'offres est prévu pour la fin du mois de septembre, en vue d'un démarrage de la prestation au 1<sup>er</sup> mars 2024.

## **Projet de délibération**

Le projet de délibération prévoit ainsi d'habiliter le Maire ou son représentant à signer les marchés, et avenant(s) éventuel(s) avec leurs attributaires ainsi que tous actes et conventions s'y rapportant.

## **Observations de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 17 octobre 2023 :**

*M. PARENT souhaite avoir le bilan de la période passée.*

*M. CASTEX répond que la Ville a réalisé 22 mois de test. En 2022, 1 640 tonnes de végétaux ont été broyés sur cinq quartiers. Il y a un taux d'acceptation du broyat qui avoisine les 60%.*

*La Ville est inscrite dans une démarche d'amélioration continue et a donc ciblé des pistes d'optimisation qui permettront d'augmenter ce taux d'acceptation. Par exemple, il est prévu le déploiement d'une campagne de sensibilisation par le biais « d'ambassadeurs verts » afin d'accompagner les usagers quant à l'utilisation du broyat. Selon le sondage réalisé, auprès de 100 foyers, 82% des personnes sondées sont favorables au service de broyage. Améliorer la communication et mettre en place un système de volontariat au travers d'un service de rendez-vous sont également des pistes d'améliorations. Il précise que le détail de ces éléments sera exposé lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).*

*Mme JULIÉ souhaite savoir si le taux de refus a été évalué en « porte-à-porte ».*

*M. CASTEX répond par l'affirmative.*

*Mme COURTOT souhaite savoir si le broyat non récupéré par les administrés est réutilisé par la Ville.*

M. CASTEX répond par l'affirmative. Une partie est parfois récupérée pour les besoins de la collectivité notamment dans les opérations de reboisement, en collaboration avec les associations environnementales, mais aussi pour les besoins du Centre d'Education à l'Environnement avec les pépinières des écoles et également pour les jardins potagers bio des écoles de la commune. Le reste est évacué en déchetterie pour enfouissement.

Au sujet des « ambassadeurs verts » Mme JULIÉ indique qu'il serait intéressant de les mutualiser afin de mettre l'accent sur le tri des déchets ménagers. En effet, elle indique que les mondoriens font partie des abonnés qui trient le moins bien leurs déchets.

M. BAUDRY souhaite savoir s'il n'est pas possible de fournir du broyat à l'usine du Sud qui réalise du reboisement.

M. CASTEX répond que la Ville réfléchit, en effet, aux pistes qui permettrait de réutiliser le broyat.

M. PARENT souhaite savoir comment est collecté le broyat non récupéré. Il demande également s'il y a un lieu de stockage où les administrés peuvent venir se servir.

M. CASTEX explique que lors de la phase test, l'idée était de broyer l'ensemble des tas et de les laisser sur place afin de jauger l'acceptation de l'usager quant à l'utilisation du broyat. Le problème est que cela aurait généré une deuxième collecte, donc un surcoût.

Dans le cadre de ce nouveau service, les dates du calendrier actuel seront conservées afin de ne pas changer les habitudes des usagers avec la mise en place d'un macaron que l'abonné apposera pour identifier son souhait ou non de garder son broyat.

La Ville étant, depuis quelques années, inscrite dans une modernisation de la gestion des déchets, elle envisage de s'orienter vers un service sur rendez-vous afin d'avoir une relation avec l'usager et lui rappeler les règles de service et le sensibiliser directement par téléphone.

M. MARTINEZ ajoute que l'objectif du macaron est d'avoir moins de broyat restant sur les bords de route.

Mme JULIÉ souhaite savoir si le pourcentage de refus correspond aux végétaux non broyables et au broyat non récupéré par les administrés.

M. CASTEX répond par l'affirmative. Sur les 43% de végétaux que les services ont récupéré, il y a à peu près 85% de broyat, les 15% restants sont des végétaux difficilement broyables qui ont pu être identifiés dans le cadre d'un nouveau service de collecte.

Mme COURTOT souhaite avoir des exemples de végétaux non broyables.

M. MARTINEZ répond qu'il s'agit de végétaux fibreux (feuille de cocotiers, bananiers, etc...).

Mme COURTOT demande aux services de réaliser la collecte rue des Pandanus car les tas deviennent secs. Elle souhaite également savoir si les broyats peuvent être récupérés par une personne tierce.

M. MARTINEZ répond que rien ne l'interdit si l'usager n'a pas récupéré son broyat.

M. CASTEX explique que l'idée du macaron est qu'après le passage du prestataire, il n'y ait plus de broyat sur les bords de route sauf si l'usager veut le garder. Cependant, il aura une date butoir pour le ramasser.

Mme JULIÉ souhaite savoir si les chiffres sur la valorisation des déchets verts du Mont-Dore communiqués lors de la CCSPL de 2020 sont les 1 600 tonnes de déchets verts évoqués plus haut.

M. CASTEX répond que les chiffres communiqués par le délégataire lors de la CCSPL de 2020 n'étaient pas fiables. Il ajoute que le tonnage des végétaux du Grand Nouméa équivaut à 25 000 tonnes chaque année dont 4 000 tonnes valorisées à travers la plateforme de KARENGA. Il n'est pas possible de retracer la provenance, par commune, des déchets valorisés mais les services considèrent que quasiment 800 tonnes proviennent du Mont-Dore.

M. BERTHELOT rappelle qu'en 2020, la CSP a retiré le broyeur de la plateforme de la Coulée, ce qui a contribué au manque de fiabilité des données pour cette période.

Mme COURTOT souhaite savoir s'il y avait une convention.

M. BERTHELOT répond par la négative.

Mme JULIÉ est surprise de savoir que les chiffres ayant été communiqués ne sont finalement pas fiables.

M. BERTHELOT répond que le Maire a alerté les élus, à deux reprises, en conseil municipal sur la fiabilité des chiffres du délégataire.

**Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.**

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 OCT. 2023

Pour Le Maire empêché et par délégation  
La 2<sup>ème</sup> adjointe,



Rusmaeni SANMOHAMAT

